

Huile de rose bulgare – un produit de grande valeur

Автор(и): Растителна защита
Дата: 28.05.2023 Брой: 5/2023



L'huile de rose bulgare a été inscrite au titre de l'Acte de Genève au Registre international de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. Il s'agit du premier produit agricole bulgare inclus dans ce registre, a déclaré le vice-ministre de l'Agriculture Georgi Sabev lors d'une conférence sur le thème „Indications géographiques pour les produits agricoles et non agricoles — défis et changements“ fin avril, organisée par l'Office des brevets à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle.

Avec son enregistrement, l'huile de rose bulgare bénéficiera d'une visibilité et d'une protection encore meilleures.

Comme un point très important, le vice-ministre de l'Agriculture a souligné les efforts du ministère de l'Agriculture pour soutenir les producteurs bulgares d'aliments et de boissons de qualité distinctive et pour créer les meilleures conditions possibles pour leurs produits sur nos marchés intérieur et étranger, y compris ceux bénéficiant d'indications géographiques.

Le secteur des indications géographiques apporte une contribution énorme à l'économie de l'Union européenne, avec des revenus annuels provenant de la vente de produits sous indication géographique dépassant 75 milliards d'euros, ainsi que 15,5 % du total des exportations de produits agricoles et de boissons. La réforme des régimes de qualité européens pour les produits agricoles devrait créer de meilleures conditions pour le positionnement sur le marché des producteurs de produits sous indication géographique.



Régimes de qualité de l'UE

L'objectif de la politique de qualité de l'UE est de protéger les noms de certains produits afin de promouvoir leurs caractéristiques uniques, liées à leur origine géographique et au savoir-faire traditionnel utilisé dans leur production.

Les noms de produits peuvent obtenir une „**indication géographique**“ s'ils ont un lien spécifique avec le lieu où ils sont produits. Étant donné que les indications géographiques sont reconnues comme une propriété intellectuelle, elles jouent un rôle de plus en plus important dans les négociations commerciales entre l'UE et

d'autres pays. Grâce au système des indications géographiques, les noms des produits originaires de régions spécifiques et possédant des qualités particulières ou une réputation liée à la zone de production sont protégés.

Les autres régimes de qualité de l'UE concernent les denrées alimentaires à spécialité traditionnelle.

Pour les denrées alimentaires bénéficiant d'une **Spécialité Traditionnelle Garantie (STG)**, l'accent est mis sur leurs aspects traditionnels — par exemple, la méthode de production ou la composition du produit, et elles ne sont pas liées à une région géographique spécifique. Le nom d'un produit enregistré en tant que STG est protégé contre la falsification et l'utilisation abusive.

La Bulgarie se classe au deuxième rang de l'Union européenne en termes de nombre de denrées alimentaires enregistrées en tant que Spécialité Traditionnelle Garantie. Les produits nationaux enregistrés sont déjà au nombre de 10, et parmi eux se trouve l'huile de rose bulgare.